



Séance ordinaire du conseil municipal, Lundi 6 janvier 2014

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth tenue ce sixième jour de janvier deux mille quatorze à dix-neuf heures trente (19h30), à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle séance régulière sont présents :

| | |
|-------------|---|
| Messieurs : | André Hudon, maire |
| | Louis Cayer, conseiller siège no: 1 |
| Madame | Kathy Côté, conseillère siège no: 2 |
| Messieurs | Eugène Miville, conseiller siège no : 3 |
| | Jean Bernier, conseiller siège no: 4 |
| Madame | Léda Villeneuve, conseillère siège no : 5 |
| Monsieur | Marcel Lemieux, conseiller siège no : 6 |

Formant quorum sous la présidence de monsieur André Hudon maire; madame Geneviève Cloutier, directrice générale et secrétaire trésorière, fait fonction de secrétaire.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19h30, souhaite la bienvenue et fait ses vœux de bonne année à toutes et à tous.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance à 19 h 30
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 décembre 2013
5. Correspondance
6. Administration
 - 6.1. Déclaration de la directrice de dons reçus
 - 6.2. Achat d'un drapeau du Québec
 - 6.3. Adhésion de la municipalité à la Fédération des municipalités du Québec
7. Gestion Financière
 - 7.1. Factures du mois
 - 7.2. Crédit d'une fiche suite à une subvention pour nouvelle maison
 - 7.3. Permission de créditer les intérêts portés par erreur à certaines fiches
 - 7.4. Demande de dons et commandites
8. Hygiène du milieu
 - 8.1. Réparation de la Bio-Fosse
9. Loisirs et culture
 - 9.1. Souligner le départ de Véronique Beauchemin
 - 9.2. Verser le montant pour l'entretien de la patinoire au Fonds d'aide aux Loisirs
 - 9.3. Verser le manque à gagner de 12 357.61\$ pour la réalisation du terrain multisports
 - 9.4. Précision quant à la part de 38 931.50\$ du terrain multisports versé par la municipalité
 - 9.5. Nommer Léda Villeneuve comme représentante et Nicole Laforest comme responsable de la bibliothèque
 - 9.6. Entente avec le Club Hiboux pour 2014
10. Santé et bien-être
 - 10.1. Adhésion à l'Agrobiopole
 - 10.2. Changer les toilettes de l'Hôtel de Ville
11. Varia
 - 11.1. Commencer les démarches pour la réfection du Chemin du Vide
 - 11.2. Poêles et congélateur de l'Âge d'Or
 - 11.3. Disposition des clés des bâtiments
12. Explication du maire quant à l'application du règlement sur les nuisances
13. Période de questions

| MUNICIPALITÉ SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH | | |
|---|---|--------------|
| liste des comptes à payer janvier 2014 | | |
| AGROBIOPOLE | | 300.00 \$ |
| AQLPA | | 200.00 \$ |
| AQUATECH | | 915.10 \$ |
| BÉLANGER ÉLECTRIQUE | | 252.84 \$ |
| BURO PLUS LA POCATIÈRE | | 256.23 \$ |
| COMITE DÉVELOPPEMENT RURAL ST-ONESIME | | 143.60 \$ |
| DISTRIBUTION B.DEROY INC. | | 66.00 \$ |
| DOCTEUR ÉLECTRIQUE INC. | | 117.26 \$ |
| ÉPICERIE NJL SENC. | | 29.92 \$ |
| FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS | | 757.37 \$ |
| FERME GUY LEVESQUE | | 1 773.49 \$ |
| FLEURISTE LE BEL AROME INC. | | 28.74 \$ |
| FONDS D'AIDE AUX LOISIRS | | 3 000.00 \$ |
| FONDS D'AIDE AUX LOISIRS | | 882.80 \$ |
| FONDS D'AIDE AUX LOISIRS | | 1 000.00 \$ |
| FONDS D'AIDE AUX LOISIRS | | 12 357.61 \$ |
| FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE | | 4.00 \$ |
| GARAGE J. C. HUDON INC. | | 166.61 \$ |
| GARAGE S. LEMIEUX | | 98.00 \$ |
| GENEVIÈVE CLOUTIER | | 60.90 \$ |
| GESTION MICHELLE LÉVESQUE | | 383.26 \$ |
| GROUPE DYNACO | | 289.24 \$ |
| IMPRESSIONS SOLEIL | | 6.90 \$ |
| MRC DE KAMOURSKA | | 29 464.35 \$ |
| MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME | | 65.40 \$ |
| PETITE CAISSE MUN. ST-ONESIME | | 154.57 \$ |
| QUINCAILLERIE R.PELLETIER ENR. | | 258.24 \$ |
| RAYNALD BEAULIEU INC | | 566.03 \$ |
| RÉGIE INTER. DES MAT. RÉ. DU KAM. O | | 6 780.75 \$ |
| S.C. EXPRESS | | 22 282.16 \$ |
| SERVICE SANITAIRE L. HARTON ENR. | | 795.62 \$ |
| SIGNAL SERVICES INC. | | 97.73 \$ |
| VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP | | 944.16 \$ |
| Sous-total | | 84 498.88 \$ |
| BELL CANADA | | 285.38 \$ |
| CAISSE POPULAIRE DE L'ANSE DE LA POCATIÈ | | 606.75 \$ |
| DESJARDINS SERVICE DE PAIES | | 72.43 \$ |
| HYDRO QUÉBEC (ECLAIRAGE PUBLIC) | | 232.46 \$ |
| HÉLÈNE DESJARDINS | | 245.00 \$ |
| SUZANNE FALARDEAU | | 100.00 \$ |
| VISA (FOURN. BUR.) | | 32.81 \$ |
| Salaires et charges sociales du 1er au 31 décembre | Geneviève Cloutier Isabelle Dubé Keven Anctil Anik Bouchard Vézina Les élus(es) | 10 323.62 \$ |
| sous-total | | 11 898.45 \$ |
| GRAND TOTAL | | 96 397.33 \$ |

Rés.01-2014

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la directrice fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller Eugène Miville
et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu tout en gardant le varia ouvert.

ADOPTÉE

Rés.02-2014

Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bernier
et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

Rés.03-2014

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2013

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Lemieux
et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2013 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

MRC : réception du certificat de conformité

Appui de la MRC relativement au transport de marchandises sur les voies ferrées

CLUB HIBOUX : remerciement

MAMROT : remerciement

Présentation publique des renseignements inscrits au rôle

Ministère de la Santé et des Services sociaux : programme PIQM-MADA

Déclaration de la directrice de dons reçus

La directrice déclare avoir participé à un souper payé par la Caisse populaire de l'Anse de La Pocatière dans le cadre de ses fonctions.

Rés.04-2014

Achat d'un drapeau du Québec

Considérant l'obligation de la municipalité d'afficher en tout temps un drapeau fleurdéliné;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bernier
et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité procède à l'achat d'un drapeau, au coût de 40\$+tx+ transport.

ADOPTÉE

Rés.05-2014

Adhésion de la municipalité à la Fédération des municipalités du Québec

Il est proposé par monsieur le conseiller Eugène Miville
et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité adhère à la Fédération des municipalités du Québec, au coût de 757.37\$

ADOPTÉE

Rés.06-2014

Factures du mois

Il est proposé par madame la conseillère Léda Villeneuve
et résolu à la majorité des conseillers après que madame Kathy Côté se soit retirée :

Que les factures du mois de décembre 2013, au montant de 96 397.33\$ soient acquittées.

ADOPTÉE

Rés.07-2014

Crédit d'une fiche suite à une subvention pour nouvelle maison

Considérant que monsieur Simon Pelletier et madame Nathalie Lizotte ont obtenu une subvention pour la construction de leur maison sise au 26 rue Beaulieu;

Considérant qu'une facture a été émise suite à une mise à jour de l'évaluateur;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Lemieux
et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité crédite la fiche de ladite propriété de 52.35\$.

ADOPTÉE

- Rés.08-2014** **Permission de créditer les intérêts portés par erreur à certaines fiches**
- Considérant que des intérêts ont été portés par erreur à certaines fiches;
- Il est proposé par madame la conseillère Kathy Côté et résolu à l'unanimité des conseillers :
- Que la municipalité crédite les fiches concernées pour un montant total d'environ 26\$
- ADOPTÉE
- Rés.09-2014** **Demandes de dons et commandites**
- Suite aux demandes de participation financière de la part d'organismes, clubs, etc
- Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Cayer et résolu à l'unanimité des conseillers :
- Que la municipalité retienne les demandes suivantes :
 Collège Sainte-Anne : 50\$
 Fondation du Cégep de La Pocatière : 111.50\$
- ADOPTÉE
- Rés.10-2014** **Réparation de la Bio-Fosse**
- Considérant les soumissions recueillies à titre informatif par monsieur Éric Moreau d'Aquatech, et suite aux explications de monsieur le conseiller Jean Bernier :
- Panneau de contrôle : 8383\$
 Sonde à niveau Méga fosse : 777,86\$
 Sonde à niveau des boues : 777.86\$
 Pompe Méga Fosse : 2500 \$
 Pompe Surnagent : 1755 \$ ou 2500 \$
 Débitmètre effluent 2 po : 2800\$
 Flotte fosse entrée : 100 \$
 L'installation non incluse, liste des installateurs :
 Sigma automatisé : 75 \$/h
 Docteur Électrique : 65 \$/h
 Aquatech, électromécanicien spécialisé en mécanique de procédé : 55 \$/h
- Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bernier et résolu à la majorité des conseillers :
- Que la municipalité procède aux améliorations prévues en comité, pour un maximum de 20 000\$.
- ADOPTÉE
- Rés.11-2014** **Souligner le départ de Véronique Beauchemin**
- Considérant le départ prochain de madame Véronique Beauchemin, responsable de la bibliothèque municipale;
- Il est proposé par madame la conseillère Léda Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers :
- Que la municipalité souligne le départ de madame Beauchemin en participant financièrement pour un montant de 100\$ à un cadeau qui lui sera remis de la part de son comité de bibliothèque;
- Que les conseillers et le maire en profitent pour souligner en son nom l'excellence du travail accompli par madame Beauchemin, et la remercier de son apport bénévole sur plusieurs comités au cours des années.
- ADOPTÉE
- Rés.12-2014** **Verser le montant pour l'entretien de la patinoire au Fonds d'aide aux Loisirs**
- Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Lemieux et résolu à l'unanimité des conseillers :
- Que la municipalité verse 4000\$ au Fonds d'aide aux Loisirs de St-Onésime inc. afin d'assurer le déneigement de la nouvelle patinoire, soit 1000\$ restant pour 2013 et 3000\$ pour le début de 2014.
- ADOPTÉE
- Rés.13-2014** **Verser le manque à gagner de 12 357.61\$ pour la réalisation du terrain multisports**

Considérant que 123 751.51\$ ont été dépensés afin de réaliser le terrain multisports;

Considérant que 111 393.90\$ ont été reçus par le Fonds d'aide des différents commanditaires;

Il est proposé par monsieur le conseiller Eugène Miville et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité accepte de verser les 12 357.61\$ nécessaires pour payer les travaux engagés, à même le surplus accumulé non réservé.

ADOPTÉE

Rés.14-2014 Précision quant à la part de 38 931.50\$ du terrain multisports versé par la municipalité

Considérant la résolution 248-2013;

Il est proposé par monsieur le conseiller Eugène Miville et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité précise que le montant de 38 931.50\$ est versé du surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

Rés.15-2014 Nommer madame Léda Villeneuve comme représentante et madame Nicole Laforest comme responsable de la bibliothèque

Considérant le départ de madame Véronique Beauchemin;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité nomme madame la conseillère Léda Villeneuve comme responsable du comité de la bibliothèque, et madame Nicole Laforest comme responsable de la bibliothèque le Colibri, selon la recommandation de la représentante municipale, madame Léda Villeneuve.

ADOPTÉE

Rés.16-2014 Entente avec le Club Hiboux pour 2014

Considérant la fin de l'entente liant la municipalité au Club Hiboux;

Il est proposé par monsieur le conseiller Eugène Miville et résolu à la majorité des conseillers :

Que la municipalité accepte de reconduire l'entente pour un an et de verser 1000\$ au mois d'octobre au Club Hiboux afin de soutenir ses activités et de bénéficier d'échanges de services avec eux.

ADOPTÉE

Rés.17-2014 Adhésion à l'Agrobiopole

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Cayer et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité adhère à l'Agrobiopole Bas-Saint-Laurent, au montant de 300\$.

ADOPTÉE

Rés.18-2014 Changer les toilettes de l'Hôtel de Ville

Considérant que les toilettes actuelles sont désuètes et fuient couramment;

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Cayer et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité procède au changement des toilettes dès que celles-ci sont défectueuses, si possible par l'employé municipal.

ADOPTÉE

Varia

Rés.19-2014 Commencer les démarches pour la réfection du Chemin du Vide

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Cayer et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité mandate monsieur le maire, André Hudon, et monsieur le conseiller Eugène Miville afin de rencontrer monsieur Oscar Corbin pour discuter de l'acquisition d'une parcelle de terre suffisante pour y construire la nouvelle partie du Chemin du Vide

ADOPTÉE

Rés.20-2014 Poêles au propane et disposition des clés

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Cayer et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que les poêles au propane de la Salle Les Générations soient éteints tant que les problèmes avec leur fonctionnement n'est pas réglé;
Que monsieur le conseiller Louis Cayer et monsieur Bertrand Ouellet dispose de la clé du garde-manger du Club de l'Âge d'Or;
Que monsieur Marcel Lemieux soit mandaté afin de chercher les causes du problème avec le fonctionnement des poêles, rencontrer les différents intervenants et proposer des solutions au conseil.

ADOPTÉE

Rés.21-2014 Congélateur de l'Âge d'Or

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Cayer et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que monsieur le conseiller Eugène Miville soit mandaté afin d'informer madame Lacombe, présidente du Club Renouveau-l'Âge d'Or, que la municipalité apprécierait que le congélateur soit débranché pendant les mois d'hiver.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Louis Cayer demande à ce que l'employé municipal débarrasse la distributrice à eau qui ne fonctionne pas dans la Salle des Générations, afin qu'il n'y ait plus de dégâts. Il dépose ensuite des photos des bâtiments et terrains municipaux qu'il ne trouve pas assez propre.

Explication du maire quant à l'application du règlement sur les nuisances

Monsieur le maire explique les raisons de ce règlement et la manière choisie par la directrice-générale et l'inspecteur en bâtiment pour l'appliquer d'une manière indépendante de toute ingérence politique.

Période de questions

Monsieur Guy Lévesque demande à ce qu'un suivi mensuel de la marge de crédit soit fait lors de la séance ordinaire du conseil. Réponse : Oui.

Monsieur Denis Miville demande si la quantité de nuisance tolérée sur une propriété a un lien avec la grandeur du terrain. Réponse : Non.

Madame Hélène Laboissonnière demande à ce que les gens branchés au réseau d'égout soient rencontrés afin d'être mis au courant du plan d'action. Réponse : En temps et lieu.

Monsieur Conrad Lizotte demande si la municipalité sait où sont portées les boues de vidange de fosse septique. Réponse : C'est la responsabilité de l'entrepreneur.

Monsieur Denis Chrétien demande pourquoi le règlement sur les nuisances est appliqué avant celui des chiens.

Monsieur Noël Chrétien propose que les clés de la municipalité soient consignées dans une armoire à clé.

Monsieur Guy Lévesque demande si c'est vraiment la directrice qui a fait le tour ou si elle avait une liste. Réponse : Non, elle n'avait pas de liste.

Monsieur Conrad Lizotte demande s'il aura une lettre. Réponse : Non.

Monsieur Noël Chrétien demande si la municipalité peut faire changer les numéros des résidences sur le territoire. Réponse : Monsieur le maire propose plutôt d'aviser les Postes.

Monsieur Richard Beaulieu demande si les employés de la municipalité ont le droit de photographier les propriétés. Réponse : Oui, l'inspecteur en bâtiment et en environnement a même le droit d'y pénétrer, ainsi que l'évaluateur.

Rés.22-2014

Levée de la séance

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que la séance soit levée à vingt-et-une heures quarante (21h40)

ADOPTÉE

MAIRE

Directrice générale, secrétaire trésorière

Je, André Hudon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Initiales